

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/11C.1

Paris, 9 juin 2006

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET
LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

Vilnius, Lituanie

8 - 16 juillet 2006

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

11C.1. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport périodique pour les Etats arabes

RESUME

Ce document contient l'information sur les actions de suivi du rapport périodique pour les Etats arabes, y compris les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 27^e session (UNESCO, 2003) et notamment la réunion de consultation régionale de décembre 2005.

Projet de décision : 30 COM 11C.1, voir Point IV.

I. Historique

1. La région arabe a été la première à entreprendre, en 2000, l'exercice de rapport périodique approuvé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 24e session (Cairns, 2000). L'analyse des rapports périodiques et d'autres informations rassemblées directement par le Secrétariat au cours de ses activités courantes a contribué à l'élaboration d'un Programme régional, placé dans le contexte des récentes orientations stratégiques adoptées par le Comité, ainsi que de la stratégie globale de formation ; cette analyse apporte une réponse aux questions soulevées par l'exercice de rapport périodique pour les Etats arabes, et constitue une tentative pour répondre au besoin d'efficacité et d'attitude pro-active identifiées par le Comité.
2. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé, lors de sa 27e session (UNESCO, 2003), le "Programme régional pour les Etats arabes", soumis par le Centre du patrimoine mondial (Document *WHC-03/27.COM/INF.20B*) et publié en 2004, dans les *Cahiers du patrimoine mondial* n°11, grâce à une contribution financière du gouvernement des Pays-Bas.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme régional

A. REUNION CONSULTATIVE REGIONALE

3. Le calendrier de mise en œuvre du Programme régional (2004-2009) prévoyait l'organisation en 2005 d'une réunion consultative entre les Etats parties arabes et le Centre du patrimoine mondial, afin que son contenu puisse être présenté et discuté en vue de son application. L'Autorité du Tourisme d'Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) a généreusement accepté de collaborer avec le Centre du patrimoine mondial à l'organisation de cette activité, notamment en l'accueillant et en assurant la coordination locale.
4. Les principaux objectifs de la réunion étaient d'identifier les actions à entreprendre dans le cadre du Programme régional, d'évaluer l'application de ce dernier jusqu'alors, de présenter et passer en revue les modules d'assistance élaborés par l'ICOMOS et l'UICN et de faciliter le dialogue entre Etats parties, experts, partenaires techniques et donateurs. De plus, un certain nombre de priorités, telles que l'accroissement du nombre de sites naturels proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (surtout des sites marins potentiels), le renforcement des capacités en gestion de l'information ou le développement de réseaux pour l'échange d'expériences et de compétences entre les gestionnaires de sites arabes du patrimoine mondial, devaient également faire l'objet de discussions. Pour finir, des orientations visant à aider chacun des Etats parties arabes dans l'élaboration de plans de travail nationaux, et éventuellement régionaux, devaient être définies.
5. Le Centre du patrimoine mondial souhaitait rassembler tous les directeurs (ou leur représentant) des institutions nationales responsables de la protection et de

la conservation du patrimoine culturel et naturel de chaque Etat arabe membre de la *Convention du patrimoine mondial*, ainsi que des représentants des Organisations consultatives auprès du Comité du patrimoine mondial, des représentants des principaux partenaires nationaux, régionaux et internationaux collaborant déjà avec le Centre du patrimoine mondial pour la conservation du patrimoine culturel et naturel dans la région arabe, mais aussi d'autres partenaires potentiels pouvant être intéressés par une contribution à la mise en œuvre du Programme régional dans l'avenir.

6. La réunion, intitulée "Suivi des rapports périodiques et gestion de l'information", s'est déroulée à Abu Dhabi du 4 au 8 décembre 2005 et a rassemblé des représentants de Bahreïn, d'Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, des Territoires palestiniens, du Qatar, d'Arabie saoudite, du Soudan, de la Syrie, la Tunisie, les Emirats Arabes Unis et le Yémen, ainsi que d'institutions professionnelles, internationales et régionales.
7. Un certain nombre de priorités ont fait l'objet de discussions, par exemple l'accroissement du nombre de sites naturels proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le renforcement des capacités en gestion de l'information et le développement de réseaux pour les échanges d'expériences et de compétences entre les gestionnaires de sites arabes du patrimoine mondial.
8. La réunion a passé en revue les *Modules d'assistance* proposés (voir ci-dessous, paragraphe 29, et a demandé que le Centre du patrimoine mondial définisse une stratégie claire pour la formation et la préparation du personnel national responsable des antiquités dans les Etats arabes, avec priorité aux pays qui n'ont pas de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les *Modules* doivent également être revus par les autorités responsables, pour approbation, avant d'être traduits en arabe et diffusés sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial.
9. Les participants ont demandé que les Etats parties arabes qui ne disposent pas d'une législation portant sur la protection de leur patrimoine culturel et naturel travaillent dès que possible à l'adoption de telles lois. Ils ont également suggéré que le Centre du patrimoine mondial prépare une liste d'experts arabes dans le domaine de la protection du patrimoine culturel et naturel afin que les Etats parties puissent tirer profit de cette expertise. Ils ont appelé à la participation pleine et entière des communautés locales dans la conservation et la gestion des sites. Une demande importante était que le Centre du patrimoine mondial et l'ALECSO étudient la faisabilité de créer un Fonds pour le patrimoine mondial arabe, comparable à celui qui est actuellement lancé pour l'Afrique.
10. Les projets de décisions et les recommandations élaborés au cours des sessions de travail ont été discutés et approuvés lors de la session finale. Les participants ont adopté le "Plan d'action régional concernant le patrimoine mondial culturel dans la région arabe", ainsi que le "Plan d'action régional concernant le patrimoine mondial naturel dans la région arabe" et ils ont

décidé que ces plans serviraient de base pour la préparation de “Plans d’action nationaux” pour le patrimoine culturel et naturel.

11. Les résultats de cette réunion font apparaître un grand progrès dans la compréhension par les Etats parties du Programme régional et des moyens d’obtenir les résultats attendus. Un engagement a clairement été pris pour la mise en œuvre du programme, la préparation de projets de plans d’action d’ici mi-2006, la création de comités nationaux/points focaux du patrimoine mondial et la création possible d’un fonds spécifique. La nécessité de préparer le prochain rapport périodique a également été soulignée ; les activités qui s’y rattachent devraient débiter dès que possible afin que les Etats parties soient prêts lorsque débutera l’exercice.

III. Activités entreprises pour la réalisation des 4C

12. Depuis la 7e session extraordinaire du Comité (UNESCO, 2004), les activités suivantes ont été réalisées pour le suivi des rapports périodiques pour les Etats arabes, en tenant compte des commentaires et des recommandations des Etats parties.

A. ACTIVITES DESTINEES A RENDRE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL PLUS REPRESENTATIVE, EQUILIBREE ET CREDIBLE :

13. Dans le cadre du projet pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel iraquien, lancé en septembre 2004 par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec le Bureau de l’UNESCO à Amman pour l’Iraq et avec le généreux soutien financier de la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), deux ateliers ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial afin d’apporter une assistance à quatre experts iraqiens de l’Office d’Etat iraquien des Antiquités et du Patrimoine dans l’élaboration du dossier de proposition d’inscription de la Cité archéologique de Samarra . Le premier de ces ateliers s’est tenu à Amman en juin 2005 et le second à Paris en septembre 2005, avec la participation d’un consultant de la NWHF et de représentants du Centre du patrimoine mondial. Le dossier final de proposition d’inscription a été soumis au Centre du patrimoine mondial le 1er février 2006, pour étude par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 31e session en 2007.
14. Une demande d’assistance internationale pour la préparation du dossier de proposition d’inscription du site de L’île de Méroé (Soudan), en vue d’une proposition d’inscription sur la Liste du patrimoine mondial, a permis au Centre du patrimoine mondial de lancer cette activité par une mission au Soudan, organisée en avril 2006 en collaboration avec la National Corporation for Antiquities and Museums (NCAM). Après une visite approfondie des trois sites composant le bien proposé (Naqa, Musawwarat et Méroé), deux experts internationaux assistent actuellement la NCAM dans la constitution du dossier de proposition d’inscription, en se concentrant sur les questions de gestion. Le dossier final devrait être soumis au Centre du patrimoine mondial fin décembre 2006.

15. Dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine naturel dans la région arabe, développé suite au rapport périodique, le Centre du patrimoine mondial a participé à un atelier intitulé "Partenariat pour le développement durable de la côte soudanaise de la mer Rouge", tenu à Port Soudan (Soudan) en mars 2006, organisé par l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA). Comme les zones marines et côtières de la mer Rouge et du Soudan contiennent quelques-uns des écosystèmes mondiaux les plus intacts et les plus divers sur le plan biologique, qui sont d'une valeur universelle exceptionnelle, le résultat le plus important de l'atelier mentionné plus haut est la décision d'inclure un site en série composé de l'atoll de Sanganeb et de la baie de Dungonab dans la liste indicative du Soudan, en vue de sa candidature comme premier site soudanais du patrimoine mondial naturel.
16. Le Bureau de l'UNESCO à Doha (Qatar) assiste les autorités culturelles et environnementales du Qatar dans la réalisation d'une "Étude pour une liste indicative de sites potentiels du patrimoine mondial dans l'Etat du Qatar". Il a également aidé le Conseil Suprême du Qatar pour l'environnement et les réserves naturelles à effectuer une étude des données existantes, une étude de terrain (biologie marine, écologie et géologie terrestres, et écotourisme), et à élaborer un projet de dossier de proposition d'inscription pour un site potentiel du patrimoine mondial, "Khor al Udayd".
17. Depuis septembre 2005, la Région arabe a été au centre de l'"inventaire rétrospectif", qui a étudié les propositions d'inscription de tous les sites de la région arabe inscrits entre 1978 et 2004. Cela devrait permettre de mieux comprendre les frontières et autres données de base qui contribueront notablement au second cycle du rapport périodique.

B. ACTIVITES ET REUNIONS POUR ASSURER LA CONSERVATION EFFECTIVE DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL :

18. Une table ronde, organisée conjointement par le Centre du patrimoine mondial et les autorités du site, sur la gestion du Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie), a eu lieu au Siège de l'UNESCO (29-30 novembre 2004).
19. Une réunion des partenaires, organisée du 14 au 16 décembre 2004 à Zabid, Yémen, par le GOPHCY, organisation responsable de la préservation des cités historiques du Yémen, avait pour objet de rapprocher décideurs, représentants de la société civile et experts internationaux pour lancer un certain nombre d'activités en vue de la réhabilitation et de la revitalisation économique de la ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
20. Une réunion du Comité international d'experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la vieille ville de Jérusalem a été convoquée par le Directeur général de l'UNESCO les 26 et 27 janvier 2005 (rapport dans le Document *WHC-05/29.COM/7A*) ; elle a été suivie de quatre missions techniques à Jérusalem (rapport dans le document *WHC-06/30.COM/7A*).

21. Une table ronde et une exposition sur le projet “Sauvegarde et développement des villes du patrimoine mondial en Mauritanie”, organisées dans le cadre de la convention tripartite “UNESCO – Gouvernement de la République islamique de Mauritanie – Banque mondiale ” se sont tenues au Siège de l’UNESCO, Paris (11-15 avril 2005).
22. Le Centre du patrimoine mondial a effectué une mission à Bahreïn, en janvier 2006, en réponse à une demande de la Direction de la culture et du patrimoine national concernant la gestion et la protection du site archéologique de Qal’at al-Bahrain, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2005. La mission a donné la possibilité d’être informé, sur place, du stade actuel de planification des projets de développement qui menacent la valeur universelle exceptionnelle du site archéologique de Qal’at al-Bahrain, et de rencontrer les autorités responsables et les partenaires de la mise en œuvre de ces projets, ainsi que les décideurs au plus haut niveau des ministères concernés (document *WHC-06/30.COM/7B*).
23. Dans le cadre de l’assistance internationale, le Centre du patrimoine mondial et la NCAM ont organisé une mission au Soudan en avril 2006, en vue d’élaborer le plan de gestion du site du patrimoine mondial “Djebel Barkal et les sites de la région de Napatan”. Un expert international s’est rendu à Khartoum et sur les cinq sites de ce bien du patrimoine mondial et a tenu plusieurs tables rondes avec les différents experts de la NCAM. Un document contenant le plan de gestion sera préparé et soumis aux autorités responsables d’ici la fin novembre 2006 pour approbation.
24. Une étude sur l’interdépendance de la diversité culturelle et biologique de la vallée de Qadisha (Liban) a été préparée en 2005 avec l’assistance du Bureau de l’UNESCO à Beyrouth, ainsi qu’une étude pour l’élaboration du plan de gestion de la vallée.
25. Des activités spéciales visant la protection et la préservation du patrimoine naturel et culturel palestinien, initiées par les décisions du Comité du patrimoine mondial en 2002 et réalisées principalement par le Bureau de l’UNESCO à Ramallah, se poursuivent et font l’objet d’un rapport dans le Document *WHC-06/30.COM/11C.2*.

C. LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DE MESURES EFFECTIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A NECESSITE D’ORGANISER LES ACTIVITES SUIVANTES OU D’Y PARTICIPER :

26. L’un des résultats du rapport périodique pour les Etats arabes a montré quelles difficultés les Etats parties rencontrent pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* et gérer les sites du patrimoine mondial. Compte tenu de ces observations, un projet financé par l’autorité flamande (Royaume de Belgique) et intitulé “Développement d’une capacité de gestion de l’information sur le patrimoine mondial dans les Etats arabes” a été élaboré, afin de répondre à un besoin concret de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l’information ; il vise aussi la diffusion d’informations sur la *Convention du patrimoine mondial*. Quatre éléments ont

été identifiés pour atteindre ces objectifs : deux ateliers de formation organisés dans deux pays arabes hôtes (Tunisie et Egypte), des pages Internet en arabe traitant de la *Convention du patrimoine mondial* et de sa mise en œuvre dans la région arabe, un séminaire régional pour présenter les résultats des projets aux représentants des Etats parties arabes et un réseau humain et scientifique visant à assurer le suivi des principaux résultats du projet. La constatation essentielle du projet est que le Programme régional pour les Etats arabes, discuté avec les Etats parties lors de la réunion d'Abu Dhabi (décembre 2005), intègre la gestion de l'information comme un élément clé pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans la région, ainsi que la conservation et la gestion des sites arabes du patrimoine mondial.

27. Dans le cadre du programme "Athar" de l'ICCROM, un atelier de formation intitulé "Cours appliqué sur la gestion d'un site du patrimoine" a été organisé par l'ICCROM, en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth, le Centre du patrimoine mondial et la Direction générale des antiquités et des musées, le Ministère de la Culture, Syrie, (25 janvier au 3 février 2005), en vue de soulever les questions liées à la gestion des sites historiques et archéologiques de la région arabe. Ce programme incluait aussi un cours régional de base sur la "Conservation des sites archéologiques", qui s'est tenu sur une période de 8 semaines fin 2005-début 2006. Le cours couvrait les sujets suivants : documentation, processus de délabrement, évaluation des conditions, théorie de la conservation, conservation matérielle et mise en valeur des sites.
28. Un atelier de formation sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* a été organisé conjointement par le Centre du patrimoine mondial et le Bureau de l'UNESCO à Doha, à Sharjah, Emirats arabes unis (26 février au 2 mars 2005) et accueilli par la Direction de la Culture de Sharjah.
29. Dans le cadre du Programme régional, une série de "kits d'assistance", prêts à l'emploi et conçus comme des modules reproductibles, ont été préparés par l'ICCROM et l'UICN. Ces kits, 18 au total (10 traitant du patrimoine culturel et 8 du patrimoine naturel), sont dénommés "Modules d'assistance internationale". Ils ont été élaborés pour répondre à chacun des besoins identifiés par le premier exercice de rapport périodique dans la région arabe. Ces modules, présentés aux Etats parties à l'occasion de la Réunion régionale tenue à Abu Dhabi en décembre 2005, doivent être envisagés dans le cadre de l'assistance internationale, de manière pro-active, sous forme de "menu". Naturellement, les Etats parties pourront toujours demander une assistance internationale au Fonds du patrimoine mondial pour des activités spécifiques qui n'existent pas sous forme de modules dans le cadre du Programme régional, et des modules complémentaires pourraient aussi être élaborés pour répondre aux besoins.
30. Dans le cadre de l'Initiative de conservation du patrimoine irakien élaborée par le Getty Conservation Institute (GCI) et par le Fonds mondial des Monuments (WMF), en coopération avec l'Office d'Etat des antiquités et du patrimoine (SBAH) d'Irak, le Centre du patrimoine mondial a contribué au contenu d'un cours de formation intitulé "Evaluation rapide de sites et compilation d'une base de données des sites du patrimoine culturel en Iraq", développé et mis en œuvre à Amman, Jordanie, du 25 août au 25 septembre

2005. Le principal intérêt de la participation du Centre du patrimoine mondial était d'expérimenter l'intégration de la *Convention du patrimoine mondial* en tant qu'outil pour la conservation et la gestion des sites du patrimoine culturel.

D. COMMUNICATION ET PUBLICATIONS

31. Dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*, la précision et la clarté de l'information fournie aux Etats parties sont essentielles pour obtenir une application appropriée des principes définis dans les *Orientations*. L'expérience a montré que dans la région arabe, l'utilisation de la langue arabe renforce la compréhension de ces principes. Par conséquent, étant donné l'utilité de mettre les textes officiels de la *Convention* en langue arabe à la disposition des Etats parties et du grand public, notamment sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, tous les textes fondamentaux liés à la *Convention* ont été traduits en arabe, grâce à la généreuse contribution du Sultanat d'Oman. Un document en arabe intitulé "Textes fondamentaux de la *Convention du patrimoine mondial* de 1972" a donc été publié par le Centre du patrimoine mondial en mars 2006.
32. Un programme pour l'architecture de terre, particulièrement dédié à l'Asie et à la région arabe, a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial en 2002. Le but était de développer des activités correspondant à ce programme pour améliorer la conservation et la gestion des sites d'architecture de terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en définissant des politiques et de bonnes pratiques pour les utilisateurs et les gestionnaires de sites. Dans ce cadre, le Centre du patrimoine mondial a lancé l'élaboration d'un manuel intitulé "Manuel de conservation pour le patrimoine d'architecture de terre dans les vallées pré-sahariennes du Maroc", préparé par CRATerre (France) avec la collaboration du CERKAS (Centre pour l'Etude et la Recherche sur les Kasbahs du Sud marocain). Le Bureau de l'UNESCO à Rabat a assuré en novembre 2005 la publication du manuel, en arabe, français et anglais ; le Fonds-en-dépôt espagnol à l'UNESCO a généreusement contribué au financement de cette publication.

IV. Projet de décision

Projet de décision : 30 COM 11C.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-06/30.COM/11C.1,*
2. *Rappelant la décision 7 EXT.COM 5B adoptée lors de sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004),*

3. *Prend note de l'information fournie par le Centre du patrimoine mondial sur les progrès effectués pour mettre en œuvre le Programme régional pour les Etats arabes et répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le rapport périodique soumis par les Etats arabes en 2000 ;*
4. *Remercie l'autorité flamande (Royaume de Belgique) du projet intitulé "Développement d'une capacité de gestion de l'information sur le patrimoine mondial dans les Etats arabes", et la Fondation nordique du patrimoine mondial de son assistance envers l'Office d'Etat des antiquités de l'Iraq ;*
5. *Exprime sa gratitude aux Emirats Arabes Unis, et particulièrement à l'Autorité du tourisme d'Abu Dhabi, pour avoir accueilli la réunion régionale sur le suivi des rapports périodiques pour les Etats arabes, tenue à Abu Dhabi en décembre 2005 ;*
6. *Demande aux Etats parties, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, de poursuivre la mise en œuvre du Programme régional, et notamment des Plans d'action adoptés à Abu Dhabi, pour les développer en plans de travail nationaux opérationnels, et pour définir une stratégie pour recueillir des fonds afin d'assurer les ressources financières et humaines indispensables pour y parvenir ;*
7. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport lors de la 32e session (2008) sur la mise en œuvre du Programme régional.*